



CLASSIQUES  
GARNIER

« Principes d'établissement du texte », *Le Promenoir de Monsieur de Montaigne*, p. 29-30

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-5703-6.p.0030](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-5703-6.p.0030)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 1996. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## PRINCIPES D'ETABLISSEMENT DU TEXTE

### I GRAPHIES

- Quelques métathèses ou substitutions de lettres accidentelles sont corrigées silencieusement.

- i/j et u/v sont dissimilés.

- L'esperluette et tous les signes diacritiques (9 pour -us, ~ pour n ou m selon le cas) sont résolus.

- L'initiale du mot qui suit un caractère ornemental au début d'un texte est transcrite par une minuscule.

- En dehors des quatre changements précités, la graphie des textes latins ne subit pas de modification.

- Nous agglutinons et désagglutinons uniquement pour distinguer des homonymes (par exemple, "plustost" et "plus tost", "pourtant" et "pour tant").

- Les apostrophes se conforment à l'usage moderne ("n'a il" remplace "na il", et nous distinguons "quelle" et "qu'elle").

- Le tiret est ajouté entre le nom et les démonstratifs "cy" et "là", ainsi qu'entre le verbe et les pronoms quand il est nécessaire dans l'usage moderne, excepté dans les cas où une apostrophe en tient déjà lieu.

- Les titres de sections d'ouvrages, qui étaient le plus souvent signalés par l'italique, sont placés entre guillemets ; pour les titres d'oeuvre, l'italique est maintenue ou ajoutée si nécessaire.

[Aucune autre modification n'est opérée. En particulier, l'usage que l'édition de 1641 fait des capitales, parfaitement cohérent (respect, emphase, mise en relief de mots importants, désignation de catégories), a été respecté ; les ç, les minuscules ou capitales initiales après ponctuation, les graphies et disposition des titres (centrage, justification) sont maintenues en l'état.]

### II ACCENTUATION

- L'accent aigu est placé sur les finales en -é (-é, -és, -ée, -ées et -éent), et transformé en grave sur les finales en -ès ("ès", "dès", "près", "après", "auprès", "excès", "succès", "décès", etc.) ; "très" n'est pas accentué lorsqu'il est lié par un tiret ou agglutiné au mot qu'il modifie.

- Les accents internes sont maintenus en l'état.
- L'accent grave est placé sur les finales en -à ("jà", "desjà", "voilà", "çà"... ) et distingue les homonymes "a" / "à", "la" / "là" et "ou" / "où".
- Suite à la dissimilation, les trémas de distinction entre i/j et u/v sont supprimés ; les autres sont maintenus.

### III PONCTUATION

- Le système de l'original repose sur une gradation de la force de ponctuation, du signe le plus faible (,) en passant par deux signes intermédiaires (; et :) jusqu'au signe le plus fort (.). Les deux signes intermédiaires peuvent se substituer l'un à l'autre, mais le : est généralement plus fort. Nous avons intégralement maintenu cette ponctuation, la substitution d'un système moderne, sauf à inventer un signe nouveau, ne permettant pas de respecter cette échelle, ni de rendre compte de la constitution de la phrase. Quelques corrections de cas aberrants ont été introduites, et signalées en note.

- Les signes du dialogue et du discours rapporté au style direct (deux points, guillemets, tiret) sont ajoutés.
- Les paires de tirets sont utilisées pour isoler des apartés, certaines propositions interrompant le cours normal de la phrase, ou celles qui indiquent la régie du discours rapporté (ex: "- le disant sur ses pleurs -").
- Les citations sont présentées entre guillemets sans italiques.
- Les diverses formes de crochets ou de parenthèses sont uniformisées à l'aide du signe de la parenthèse.
- Les alinéas sont ceux du texte de base.
- La ponctuation des textes en latin ne subit aucune modification.

### IV PRESENTATION DES VARIANTES ET DES NOTES

- Le texte des variantes a été reproduit sans autre modification que les développements de signes et les dissimilations.
- Chaque variante est précédée de la date de l'édition dont elle provient (ex. 98 pour 1598, 23 pour 1623) ; les variantes similaires sont dans la mesure du possible regroupées grâce à un jeu de crochets.
- La mention errata - suivie, le cas échéant, de la date de l'édition concernée - introduit la version erronée ; c'est sa correction que retient le texte.
- Pour les citations latines, le texte actuellement accepté est rappelé en note.